

Commission : Agriculture et Alimentation locale

8 avril 2021



Commission : Agriculture et Alimentation locale

Ordre du jour

- Installation de la commission et interconnaissance
- Présentation du diagnostic agricole et alimentaire
- Partage du bilan des actions réalisées dans le Projet Alimentaire Territorial
- Présentation des opportunités à venir avec France Relance
- Définition des enjeux prioritaires



1^{ère} réunion

2^{ème} réunion

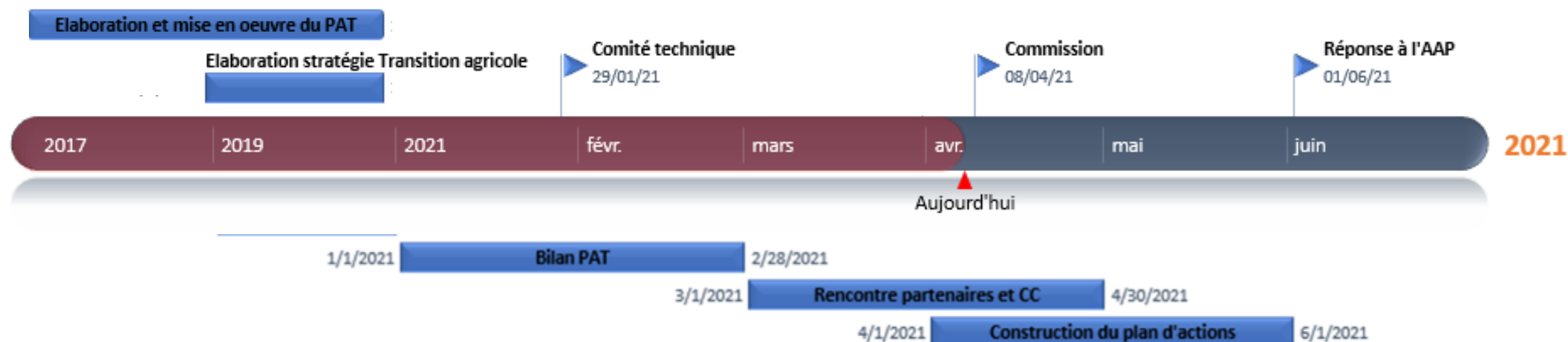
Le PETR actif sur ces questions depuis de nombreuses années



Le PETR actif sur ces questions depuis de nombreuses années



Le PETR actif sur ces questions depuis de nombreuses années



L'agriculture et l'alimentation sur le territoire

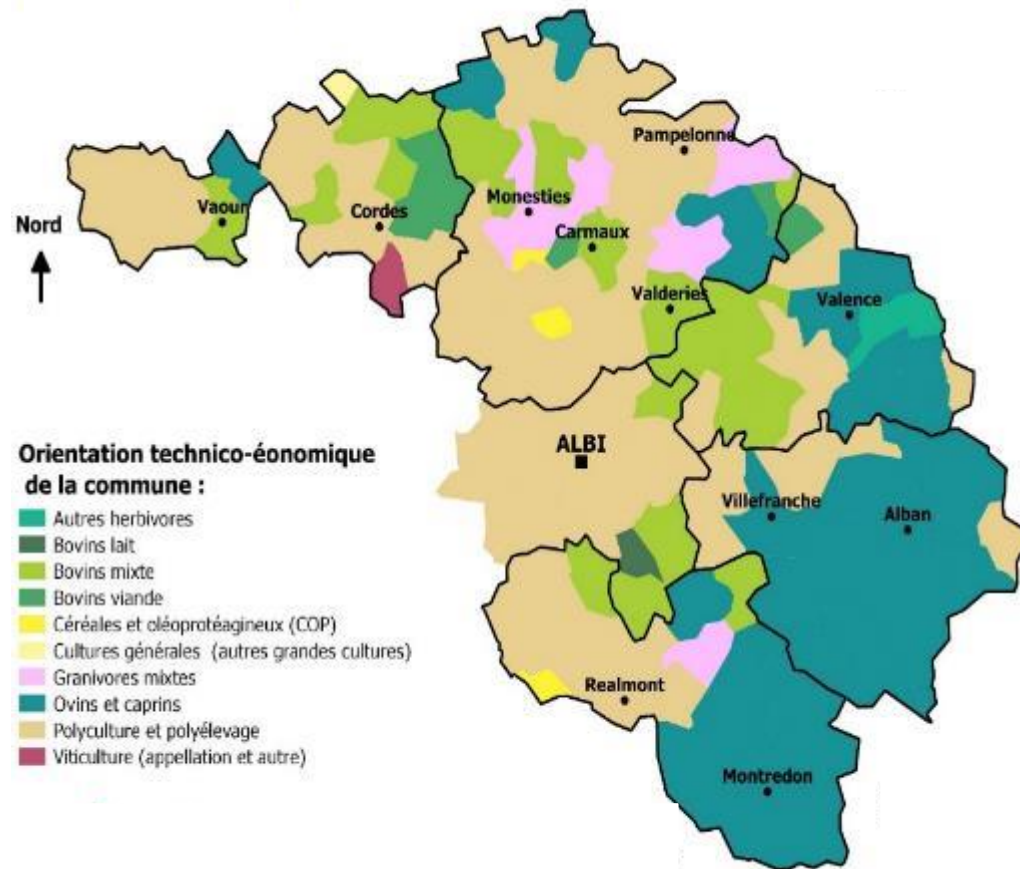
L'agriculture, un secteur économique en pleine mutation

15%

Des emplois

53

Installation en 2018



1679

exploitations agricoles
(-8 % depuis 2010)

43,7 ha

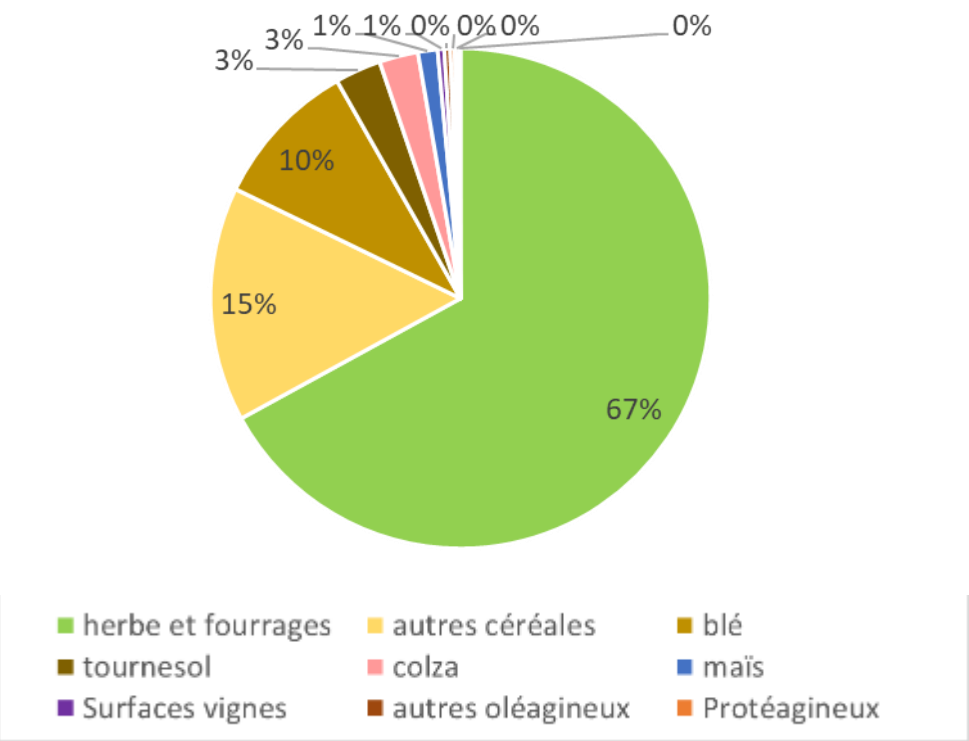
surface moyenne
(+19% depuis 2005)

17%

des chefs d'exploitations
ont + de 60 ans

L'agriculture, un secteur économique en pleine mutation

Répartition de la surface agricole utile

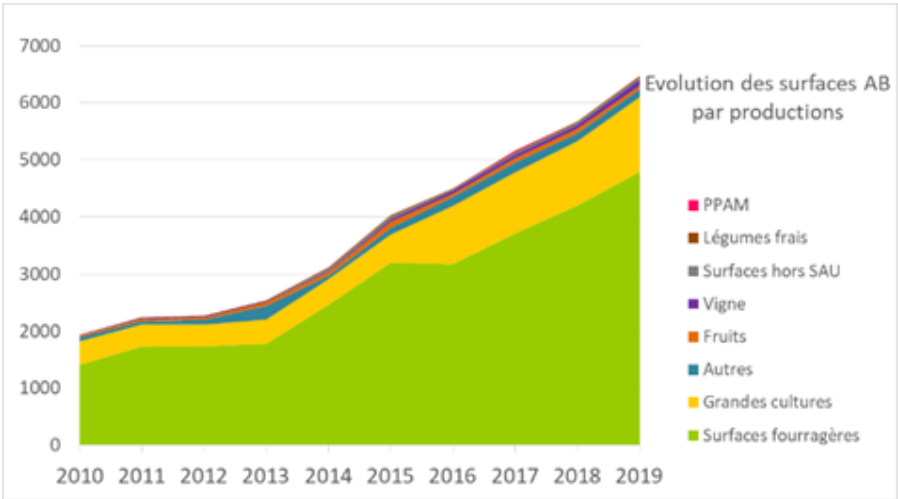


Cultures	Surface (ha)		
	2012 ou 2015	2018	Evolution entre les 2 périodes
colza	1493	2361	↗ 58%
maïs	1558	1189	↘ -24%
Surfaces vignes	445	399	↘ -10%
autres oléagineux	36	357	↗ 892%
Protéagineux	88	281	↗ 219%
soja	0	243	↗

Production	Cheptel	Exploitation
Bovin Viande	44 006	672
Bovin Lait	10 943	121
Ovin viande	41 834	224
Ovin Lait	62 825	157
Caprin	5 077	24
Porcin	20 949	43
Volaille	435 585	88

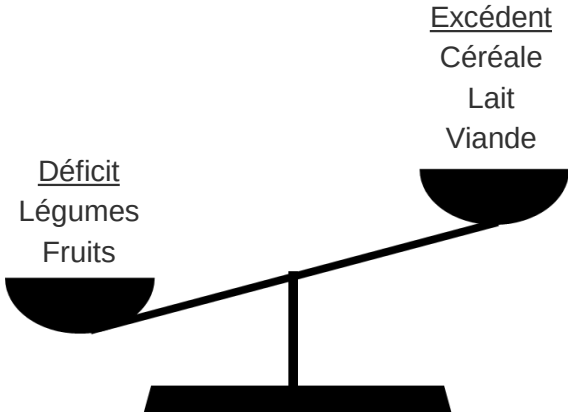
L'agriculture, un secteur économique en pleine mutation

Le développement de l'agriculture biologique



157 Exploitations agricoles en agriculture biologique en 2019					6 486 ha de surfaces en agriculture biologique en 2019 dont 17 % en conversion				
7,8% des exploitations					6% de la surface				
4C	3CS	Val 81	CCMAV	3CT	4C	3CS	Val 81	CCMAV	3CT
18%	11%	3%	3%	7%	11%	9%	2%	3%	6%

Déficit de fruits et légumes pour atteindre l'autonomie alimentaire

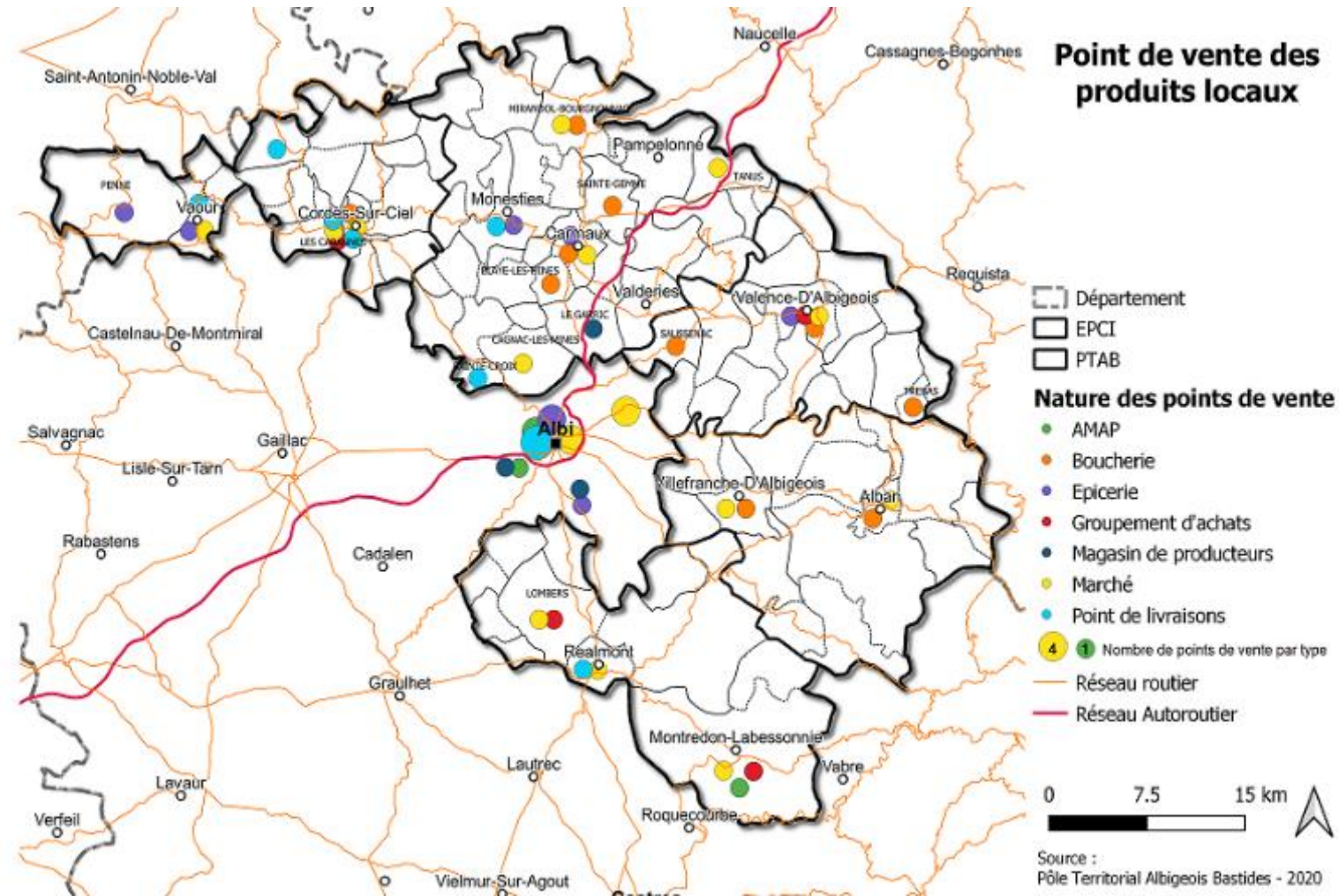


Nombre d'hectare manquant (en rouge) ou en surplus (en vert) pour assurer l'autonomie alimentaire du territoire

	4C	Carmausin	Val 81	CCMAV	3CT
Ha de Légumes	-8	-110	-21	-11	55
Ha de Fruits	21	-91	-14	-13	-33

La production d'ail est comptabilisée dans la catégorie Légumes ce qui fausse le chiffre pour Centre Tarn

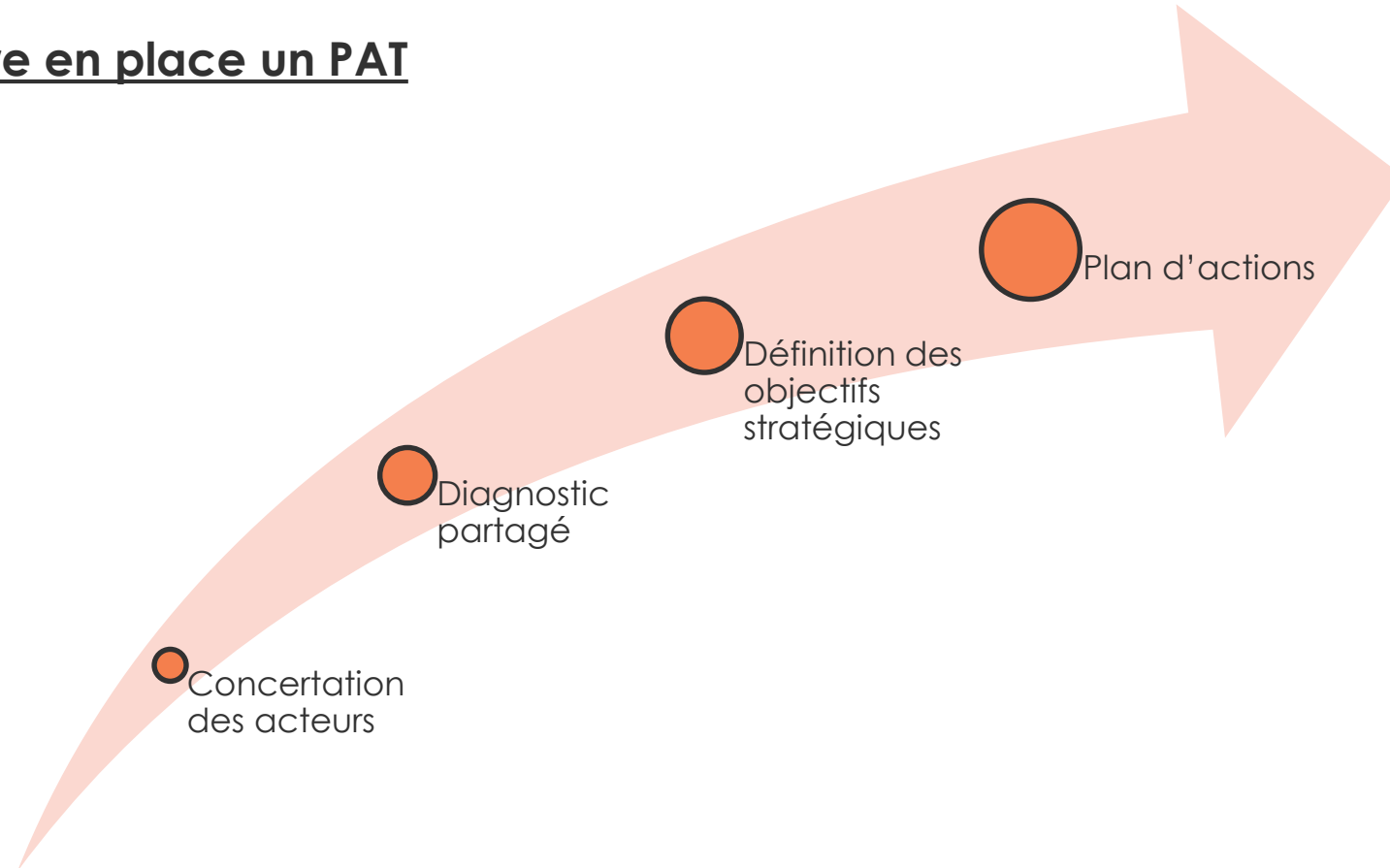
L'agriculture, un secteur économique en pleine mutation



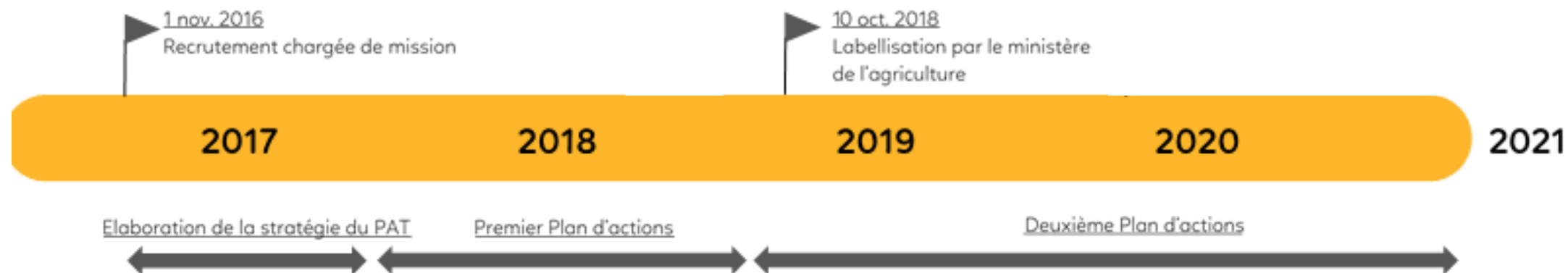
Le Projet Alimentaire Territorial

Qu'est ce qu'un PAT ?

Les étapes pour mettre en place un PAT



Le Projet alimentaire territorial



Les partenaires

Les services des
5 communautés de
communes



Des partenaires
opérationnels



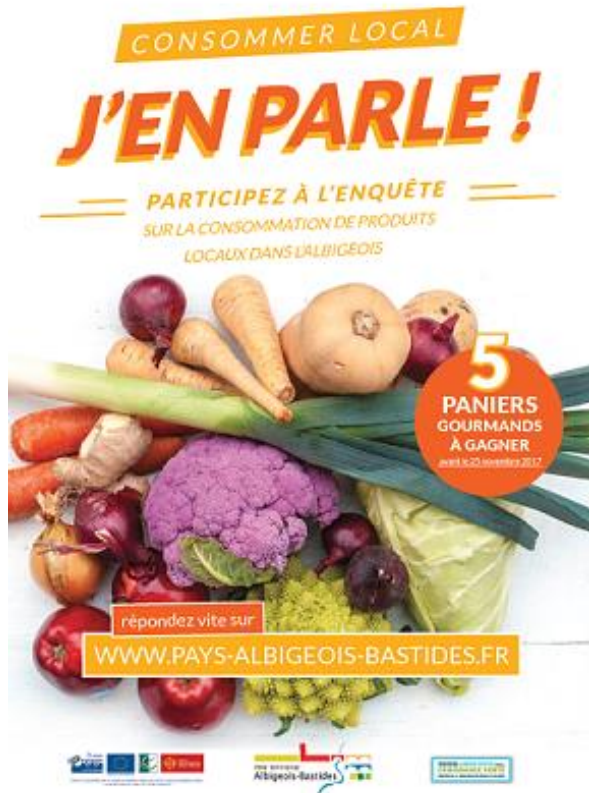
Des partenaires
techniques



Les axes stratégiques

- Cibler les attentes des consommateurs
- Mobiliser le foncier agricole
- Promouvoir et étoffer l'offre locale
- Développer la cohésion sociale via l'alimentation
- Augmenter la part de produits locaux en restauration collective
- Favoriser la gouvernance alimentaire

Cibler les attentes des consommateurs



Novembre 2017 :
Questionnaire en ligne
613 réponses



Février 2018 :
6 groupes de consommateurs
61 participants

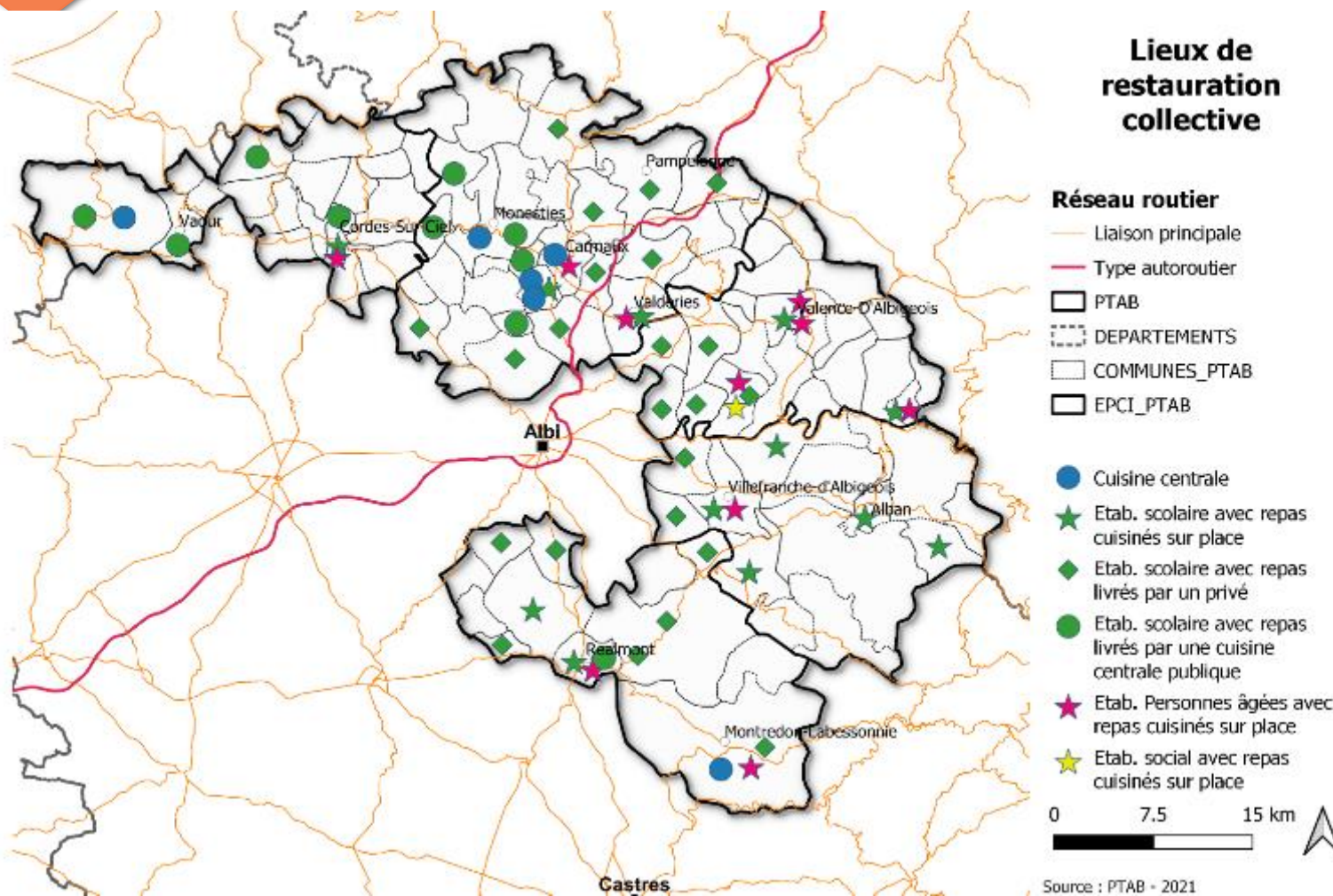


Augmenter la part de produits locaux en restauration collective

- Réseau d'une dizaine de restaurants collectifs mobilisés : échanges, formations, rencontre avec les producteurs
- Réunion d'information pour les producteurs



Augmenter la part de produits locaux en restauration collective



Promouvoir et étoffer l'offre locale

Dépliant touristique



Accompagnement
des épiceries



Création d'une
carte interactive



Mobiliser le foncier agricole

Animation auprès des propriétaires fonciers pour favoriser l'implantation d'activités maraichères en vallée du Tarn

*Monts d'Alban
et Villefrancois*
Communauté de Communes



Repérage et accompagnement à la transmission des cédants



Développer la cohésion sociale via l'alimentation

Défi des Familles à Alimentation Locale

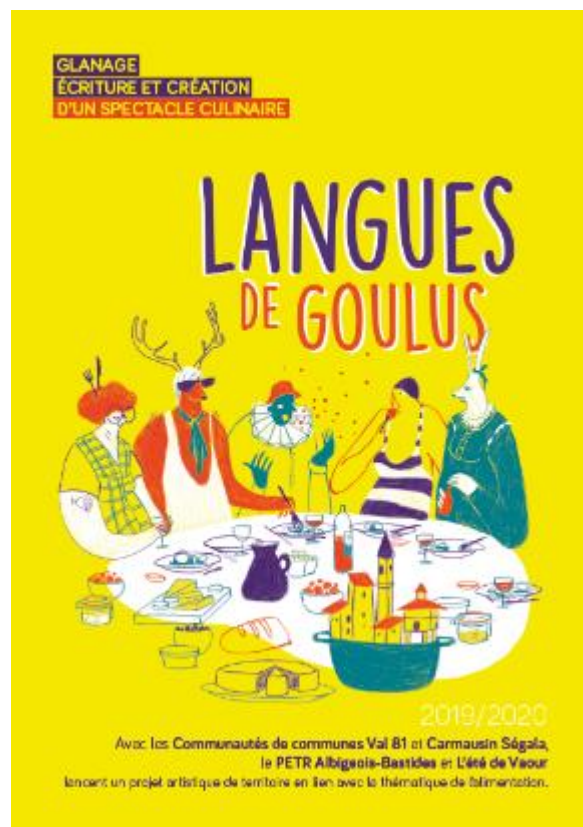


Des produits locaux et de saison,
faites le pari, participez au Défi !



Développer la cohésion sociale via l'alimentation

Résidence culturelle avec la compagnie Les Boudeuses



Favoriser la gouvernance alimentaire

Des évènements et des réunions pour rassembler les partenaires, les agriculteurs et le grand public :

- Forum « Et si on mangeait local ? »
- Séminaire : Nos campagnes défient le changement climatique

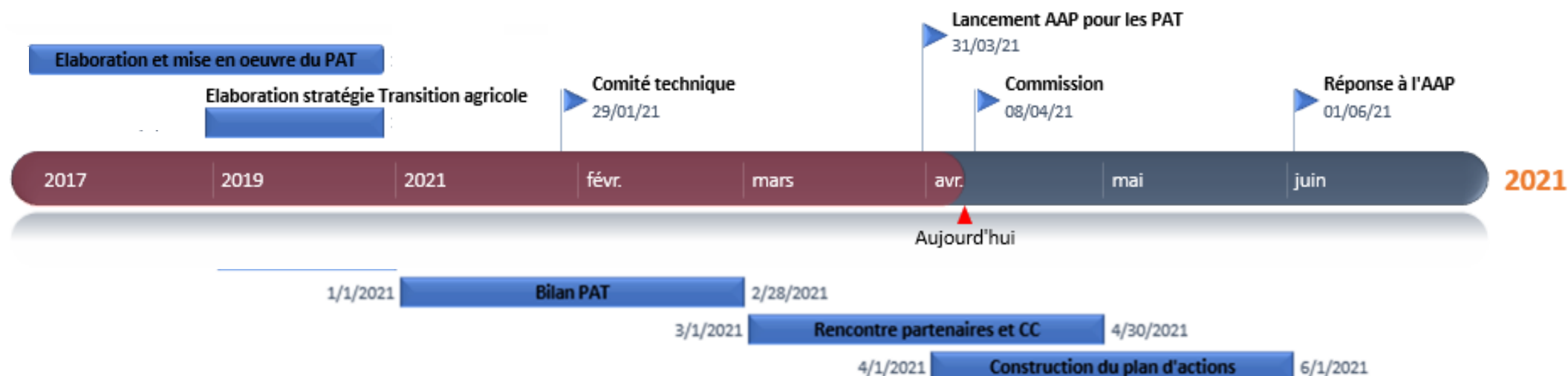


Quels enjeux prioritaires pour le prochain PAT ?

Donnez votre avis sur :

<https://forms.gle/ad3TWNb8NBPTjgrF8>

Le PETR actif sur ces questions depuis de nombreuses années



France Relance

Mesure 13 : Consolidation des Projets Alimentaires Territoriaux

OBJECTIFS

- Développer des actions ambitieuses sur les territoires porteurs d'un PAT
- Rapprocher les producteurs, les transformateurs, les consommateurs et tous les acteurs de l'alimentation
- Faire évoluer les pratiques agricoles et alimentaires
- Développer l'accès à tous à une alimentation sûre, durable, de bonne qualité et en quantité suffisante

Mesure 13 : Consolidation des Projets Alimentaires Territoriaux

Fonctionnement : Le porteur du PAT dépose la demande de subvention globale pour l'ensemble des partenaires et leur reverse ensuite leur quote-part.

Les bénéficiaires/ partenaires potentiels : collectivités territoriales ou leurs groupements ; associations ; chambres consulaires ; établissements publics ; entreprises (PME, grandes entreprises, entreprise de l'ESS, etc...)

Durée des projets : Les actions sont éligibles jusqu'au 10 septembre 2023

Mesure 13 : Consolidation des Projets Alimentaires Territoriaux

Actions éligibles :

- Investissements immatériels : Animation du PAT ; Etudes et diagnostics sur l'ensemble du PAT ou une thématique précise ; Projets de sensibilisation, animation ou formation pour tous publics en lien avec les thématiques du PAT ; projets de communication ; appui à la mise en réseau des acteurs ; appui à la mise en place d'outils collectifs de transformation, de vente, de logistiques ou de stockage
- Investissements matériels : Achat de matériel et équipements pour mettre en œuvre des outils collectifs de transformation, vente, logistique ou stockage ; pour réaliser des actions concernant les thèmes du PNA ; achat ou construction ou aménagement de bâtiments.

Les actions doivent être conduites sur le territoire du PAT

Mesure 13 : Consolidation des Projets Alimentaires Territoriaux

NIVEAU D'AIDE

Montant minimum du dossier comprenant l'ensemble des projets 100 000€ et maximum 1 000 000€

Le taux maximal de financement du projet : 70% (investissement matériel 40% et immatériel 100%) en respectant les taux de financement public maximaux

Dépôt des dossiers au fil de l'eau entre le 30 mars et le 30 octobre 2021
(selon le modèle : premier arrivé, premier servi)

Commission : Agriculture et Alimentation

Quelles sont les pistes de travaux et organisation pour cette commission ?

Merci !